

DATE DE CONVOCATION : 02/12/2022

DATE D’AFFICHAGE : 02/12/2022

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, GIANNINA Gisèle, MURAZ-DULAURIER Gilles, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, OMELTCHENKO Luc, BENEITO Christian, CHATELAIN Eric, CHEVRIER-GROS Sébastien, GARDET-CADET Michel

Excusés : ALIOUA Yacine (donne pouvoir à Michel GARDET-CADET), DRAGNEA Cindy (donne pouvoir à Patrick GRANDCHAMP)

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 13

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 13

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Gisèle GIANNINA est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 39/2022
AUTORISATION D’ENGAGER DES DEPENSES D’INVESTISSEMENT
DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET 2022
AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023

Vu l’article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022 avant le vote du budget primitif 2023.

Les inscriptions budgétaires d’investissement sur le budget 2022 étaient de **1 237 027 €**.

Les dépenses pouvant être engagées dans le cadre de cette délibération seront au maximum de **309 257 €** répartis de la façon suivante :

Chapitre 20..... 50 000 €

- Compte 202 Frais doc. Urbanisme 30 000 €
- Compte 2031 Frais d’étude 20 000 €

Chapitre 21..... 259 257 €

- Compte 21318 Autres bâtiments publics 49 257 €
- Compte 2152 Installations de voiries..... 100 000 €
- Compte 2158 Autres installations, matériel 100 000 €
- Compte 2183 Matériel de bureau et info 10 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à mandater les factures correspondant aux dépenses d’investissement à venir, dans le quart des crédits votés au budget d’investissements 2022, soit **309 257 €**
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à inscrire ces sommes au budget 2023. Entre la clôture de l’exercice 2022 et le vote de l’exercice 2023, les factures d’investissement seront mandatées à hauteur de **309 257 €**.

Le Maire
Sandrine BERTHET



Le (la) Secrétaire de séance

Transmis au contrôle de légalité

Le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217302975-20221209-2022_39-DE

Publié le

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022